

# Rapport du jury

## Concours externe et interne de technicien territorial - 2018 Spécialité « Bâtiments, génie civil »

### ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours externe et interne de technicien territorial ont été ouverts au titre de l'année 2018 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans la spécialité « Bâtiments, génie civil ».

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé les concours en accord avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

20 postes étaient à pourvoir, ainsi répartis : 10 au concours externe, 10 au concours interne.

#### Calendrier

|                         |                                 |
|-------------------------|---------------------------------|
| Période d'inscriptions  | Du 3 octobre au 8 novembre 2017 |
| Date de limite de dépôt | Le 16 novembre 2017             |
| Epreuves écrites        | Le 12 avril 2018                |
| Jury d'admissibilité    | Le 31 mai 2018                  |
| Epreuves d'admission    | Du 25 juin au 27 juin 2018      |
| Jury d'admission        | Le 5 juillet 2018               |

#### Les conditions particulières d'accès au concours

##### a) Concours externe

Le concours externe est un concours sur titre avec épreuves ouvert, pour 30 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé correspondant à l'une des spécialités ouvertes.

## b) Concours interne

Le concours interne est un concours sur épreuves ouvert pour au plus 50 % aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Il est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au 2<sup>ème</sup> alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisé, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Pour cette session 2018, le 3<sup>ème</sup> concours n'était pas ouvert.

### 1) Les candidats :

200 candidats se sont inscrits :

- 100 en externe
- 100 en interne

198 candidats sont admis à concourir :

- 99 en externe, dont 5 candidats admis à concourir sous réserve
- 99 en interne, dont 17 candidats admis à concourir sous réserve

2 candidats sont refusés à concourir :

- 1 en externe
- 1 en interne

#### a) Concours externe

Pour le concours externe, un candidat a été refusé à concourir : le candidat a choisi une spécialité que le Centre de Gestion de la Gironde n'organisait pas. Deux candidats ont obtenu une dispense père/mère d'au moins 3 enfants et un candidat a bénéficié d'un aménagement d'épreuve.

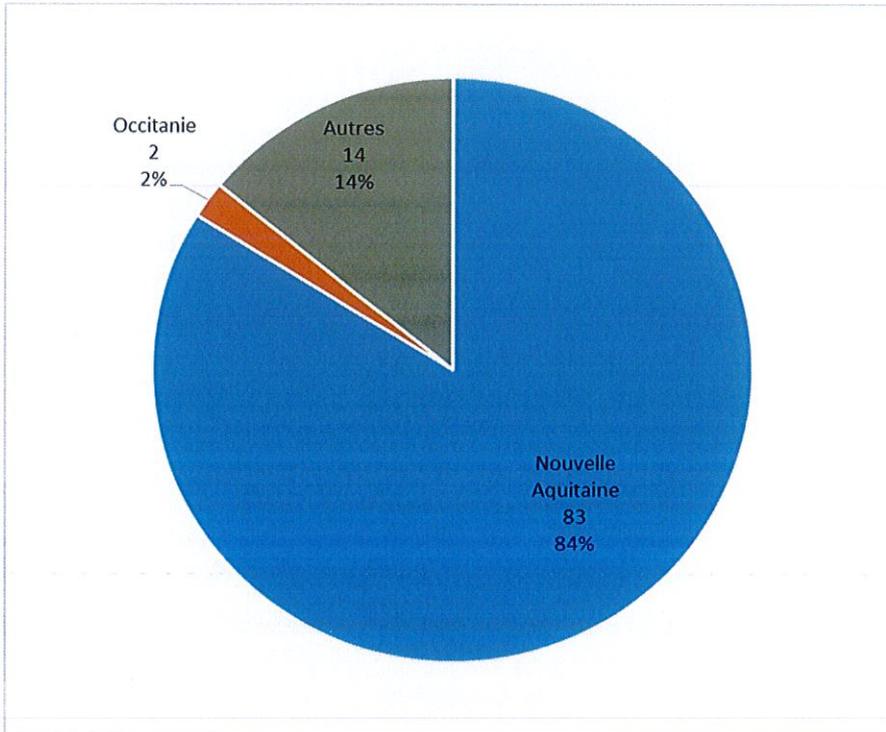
Sur les 83 candidats de nouvelle-Aquitaine, 44 candidats sont issus du département de la Gironde.

12 candidats ne possédaient pas le diplôme requis et ont été invités à saisir la Commission d'Equivalence de Diplôme (CED).

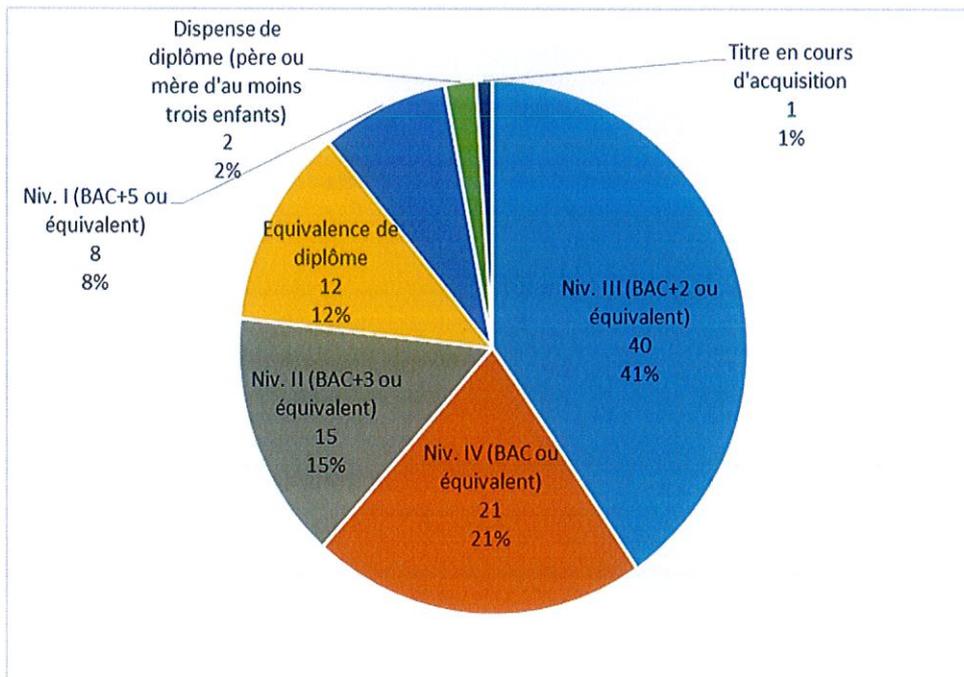
Tous les candidats renvoyés vers la CED étaient absents à l'épreuve écrite.

- Répartition des candidats admis à concourir :

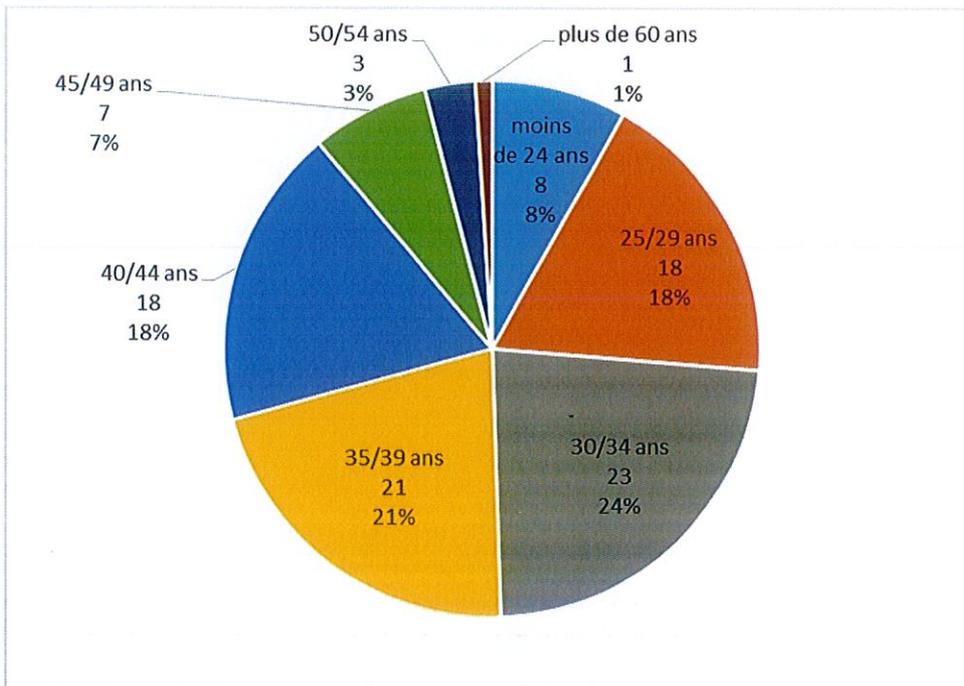
- ✓ Par région :



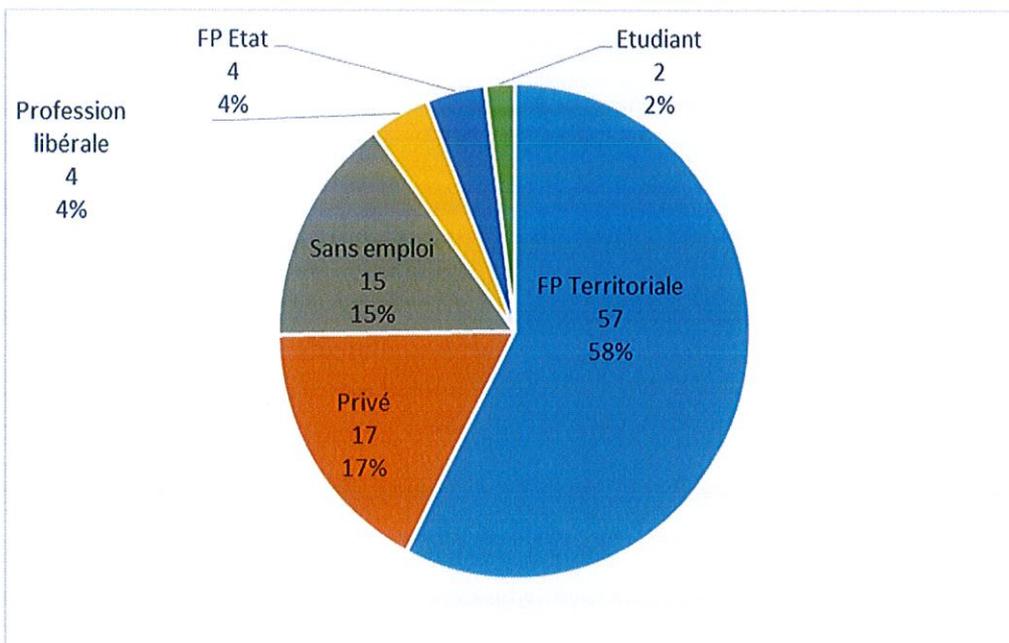
- ✓ par niveau d'études :



✓ par tranches d'âges :



✓ par situation professionnelle :

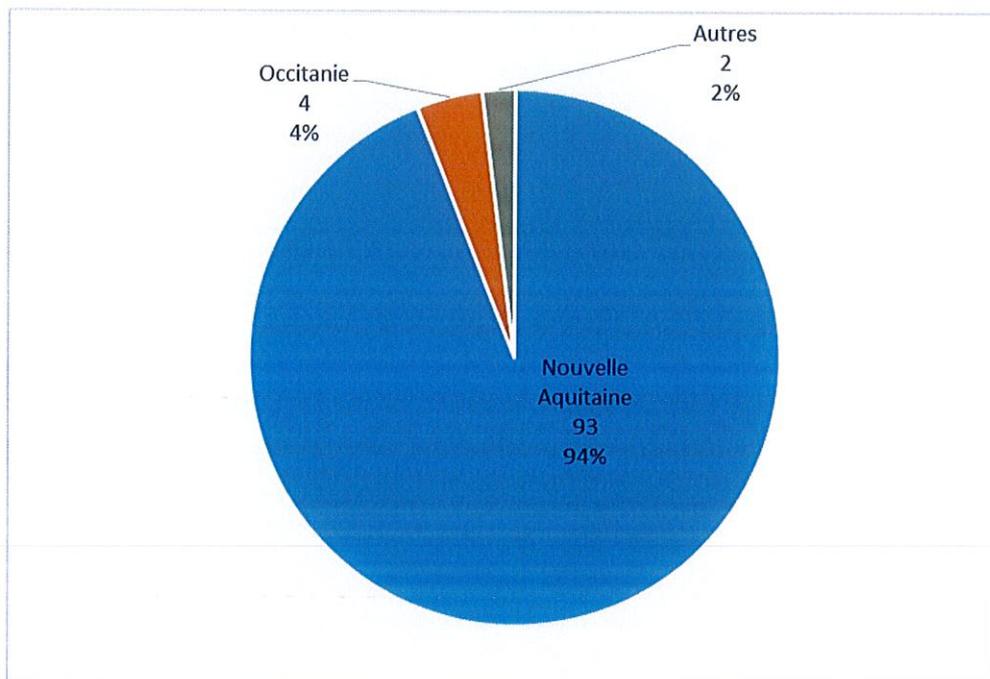


b) Concours interne

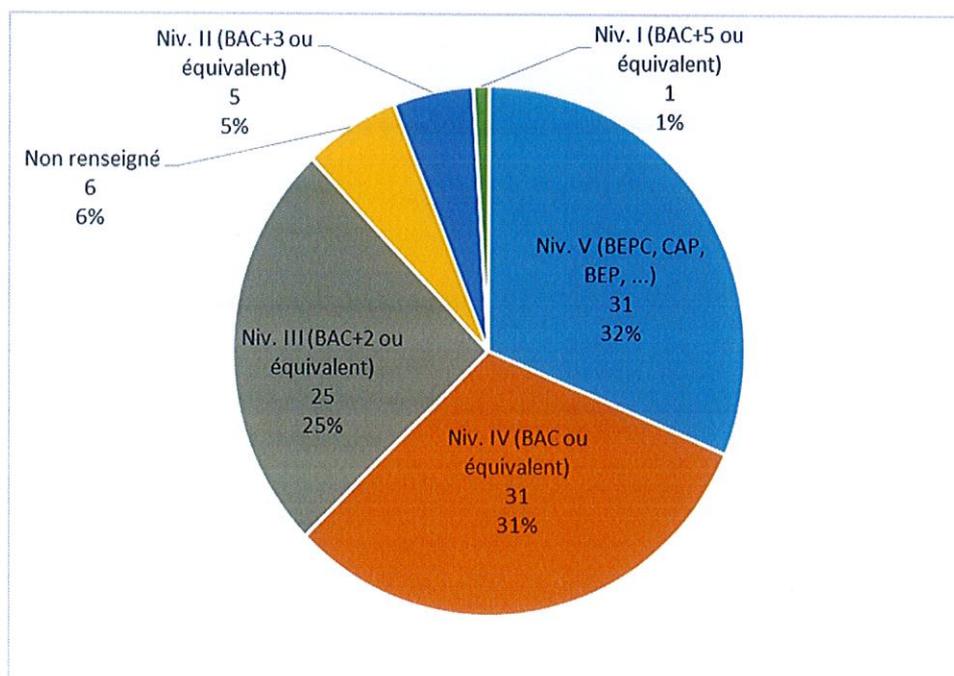
Un candidat a été refusé à concourir : il ne remplissait pas les conditions d'accès.

• Répartition des candidats admis à concourir :

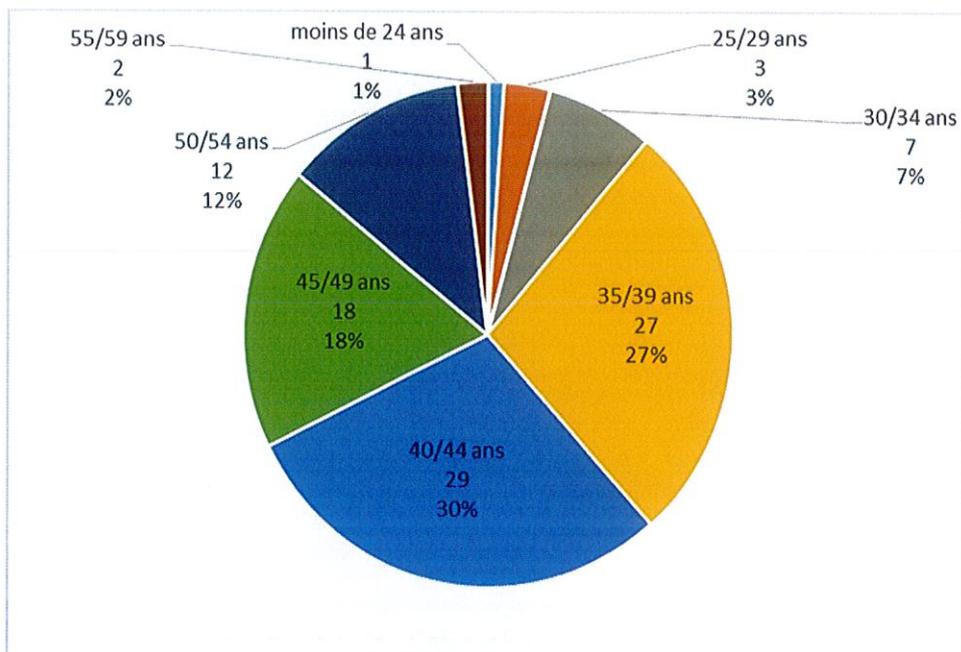
✓ Par région :



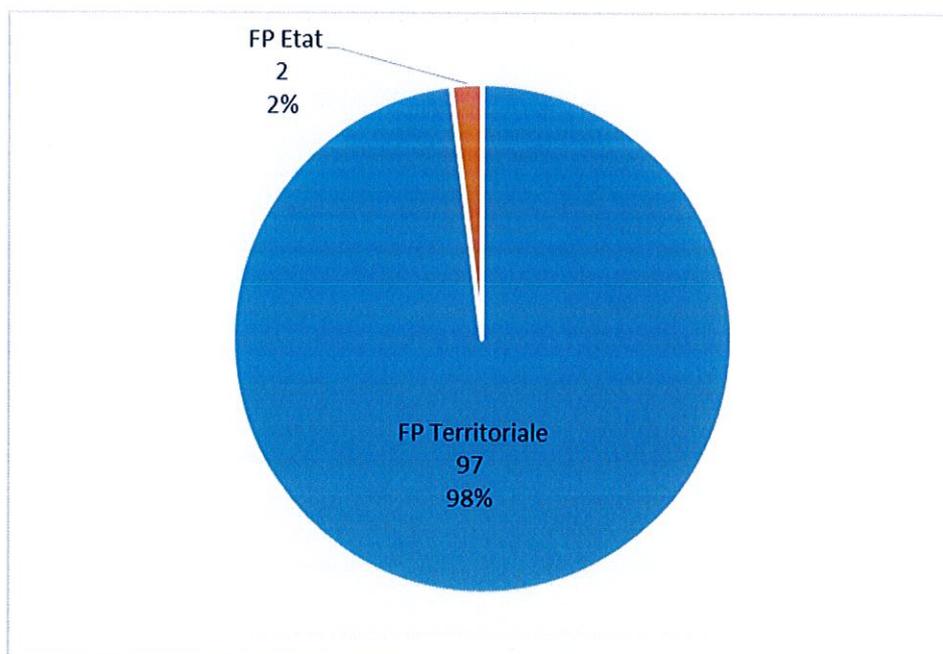
✓ par niveau d'études :



✓ **par tranches d'âges :**



✓ **par situation professionnelle :**



**2) Les épreuves écrites :**

a) Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 12 avril 2018 sur deux sites :

- le Pin Galant à Mérignac
- le Centre de Gestion de la Gironde, pour les candidats présentant un handicap et ayant demandé un aménagement d'épreuve

b) Leur contenu

Le concours externe comprend une épreuve qui consiste en des réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le concours interne comprend une épreuve qui consiste en l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1)

c) La présence aux épreuves

56 candidats se sont présentés aux épreuves du concours externe, 59 candidats se sont présentés aux épreuves du concours interne.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 43,44 % en externe, 41.59 % en interne.

d) Résultats des épreuves écrites

**Concours externe**

| Epreuve       | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nombre de notes éliminatoires |
|---------------|------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|
| Questionnaire | 7,74             | 13,50              | 0                  | 5                             |

**Concours interne**

| Epreuve           | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nombre de notes éliminatoires |
|-------------------|------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|
| Rapport technique | 8,78             | 15                 | 3                  | 6                             |

**3) L'admissibilité :**

A l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

a) Le concours externe

| Postes ouverts | Seuil d'admissibilité | Nombre d'admissibles |
|----------------|-----------------------|----------------------|
| 10             | 10/20                 | 12                   |

12,12 % des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.

8,92 % candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

b) Le concours interne

| Postes ouverts | Seuil d'admissibilité | Nombre d'admissibles |
|----------------|-----------------------|----------------------|
| 10             | 11/20                 | 21                   |

21,21 % des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.

10,16 % candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

#### 4) Les épreuves orales :

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier le potentiel du candidat : gestion du stress, comportement vis-à-vis du jury, connaissances générales, capacité d'écoute, raisonnement, esprit de synthèse, vivacité d'esprit...

Le jury était constitué en jury plénier.

#### Pour le concours externe :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

#### Pour le concours interne :

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

#### 5) L'admission :

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

| Concours | Nombre de candidats présents | Moyenne générale | Note la plus haute | Note la plus basse | Nombre de notes éliminatoires |
|----------|------------------------------|------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|
| Externe  | 12                           | 12,25/20         | 17                 | 4                  | 1                             |
| Interne  | 21                           | 10,89/20         | 17                 | 7                  | 0                             |

- a) Pour le concours externe, le seuil d'admission retenu est le suivant : 20 points (10/20)
  - 9 candidats admis au concours externe
- b) Pour le concours interne, le seuil d'admission retenu est le suivant : 23 points (11,50/20)
  - 11 candidats admis au concours interne

Au vu des résultats, l'ensemble des postes ouverts au concours externe n'a pas été pourvu. Le jury a, par conséquent, décidé de transférer 1 poste du concours externe vers le concours interne.

#### 6) Le jury :

Le jury des concours externe et interne comprenait 6 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux, personnalités qualifiées.

## 7) Analyse et conclusion :

### **Observations générales des correcteurs des épreuves écrites :**

Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris les composants des dossiers présentés et ont su apporter les éléments techniques pour faire valoir leur technicité.

Pour certains candidats le manque de préparation se fait sentir au vu de la structuration des devoirs, notamment dans la construction de l'épreuve : introduction, développement, conclusion.

Les correcteurs invitent les candidats à soigner la présentation et à améliorer leur expression écrite qui reste pour beaucoup de candidats une faiblesse. Le niveau d'expression reste faible.

### **Observations des membres du jury :**

Le niveau des candidats est très différent entre les candidats du concours externe et ceux du concours interne. Il est plus élevé au concours externe, malgré tout les jurys constatent parfois une méconnaissance du métier et un manque de curiosité.

Le Président du Jury,



Christophe DUPRAT

□ □ □ □